



---

# VILLE DE QUÉBEC

Agglomération de Québec

---

RÈGLEMENT R.A.V.Q. 1019

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE  
L'AGGLOMÉRATION SUR LA CIRCULATION ET LE  
STATIONNEMENT RELATIVEMENT AUX INTERDICTIONS  
D'EFFECTUER UN DEMI-TOUR**

---

**Avis de motion donné le 22 décembre 2015  
Adopté le 20 janvier 2016  
En vigueur le 22 janvier 2016**

---

## **NOTES EXPLICATIVES**

*Ce règlement modifie le Règlement de l'agglomération sur la circulation et le stationnement afin de prévoir des interdictions d'effectuer un demi-tour sur le boulevard de l'Ormière à l'intersection de la rue Armand-Viau aux approches nord et sud et à l'intersection du boulevard Masson et de la rue Morand aux approches nord et sud.*

## **RÈGLEMENT R.A.V.Q. 1019**

### **RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE L'AGGLOMÉRATION SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT RELATIVEMENT AUX INTERDICTIONS D'EFFECTUER UN DEMI-TOUR**

LA VILLE DE QUÉBEC, PAR LE CONSEIL D'AGGLOMÉRATION,  
DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. L'onglet 1 de l'annexe III du *Règlement de l'agglomération sur la circulation et le stationnement*, R.A.V.Q. 842 est remplacé par l'onglet 1 de l'annexe III de l'annexe I du présent règlement.
2. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ANNEXE I

*(article 1)*

ONGLET 1 DE L'ANNEXE III DU RÈGLEMENT R.A.V.Q. 842

### ANNEXE III Onglet 1

#### INTERDICTION D'EFFECTUER UN DEMI-TOUR RÉSEAU ARTÉRIEL À L'ÉCHELLE DE L'AGGLOMÉRATION

Localisation	Approche nord	Approche sud	Approche est	Approche ouest
<b>ARRONDISSEMENT DE LA CITÉ-LIMOILOU</b>				
1 <sup>re</sup> Avenue / 41 <sup>e</sup> Rue Est / 41 <sup>e</sup> Rue Ouest		x		
Henri-Bourassa, boulevard / 26 <sup>e</sup> Rue		x		
Henri-Bourassa, boulevard / Accès privé (stationnement de l'hôpital de l'Enfant-Jésus)	x			
Honoré-Mercier, avenue / D'Abraham, côte		x		
Saint-Louis, chemin / Belvédère, avenue				x
Wilfrid-Hamel, boulevard / Pointe-aux-Lièvres, rue de la				x
<b>ARRONDISSEMENT DES RIVIÈRES</b>				
Bastien, boulevard / Colline, boulevard de la / Robert-Bourassa, boulevard			x	
Bastien, boulevard / 27 m à l'est du boulevard de la Colline				x
Chauveau, avenue / Coursol, rue				x
Chauveau, avenue / 50 m à l'ouest de la rue Coursol			x	x
Lebourgneuf, boulevard / Accès privé (Assurance Promutuel - 2000, boulevard Lebourgneuf)			x	x
Lebourgneuf, boulevard / Accès privés (Les Galeries et Krispy Kreme-1560)			x	x
Lebourgneuf, boulevard / Accès privés (Les Galeries et Wal-Mart-1700)			x	x
Lebourgneuf, boulevard / Accès privés (RBC-1260 et Complexe Sodico-1305)			x	x
Lebourgneuf, boulevard / Bouvier, rue			x	x
Lebourgneuf, boulevard / Galeries, boulevard des	x	x	x	x
Lebourgneuf, boulevard / Gerbes, avenue des / Accès privé			x	x
Lebourgneuf, boulevard / Gradins, boulevard des			x	x
Lebourgneuf, boulevard / Griotte, rue de la / Accès privé			x	x
Lebourgneuf, boulevard / Atrium, boulevard, de l' / Laurentienne, autoroute				x
Lebourgneuf, boulevard / Le Mesnil, rue / Accès privé			x	x
Marie-de-l'Incarnation, rue / Accès privé (stationnement Carrefour Jean-Coutu)	x	x		
Marie-de-l'Incarnation, rue / 63 m au sud du boulevard Wilfrid-Hamel	x	x		
Masson, boulevard / Morand, rue	x	x		
Ormière, boulevard de l' / Armand-Viau, rue / Accès autoroute 40 Est	x	x		
Pierre-Bertrand, boulevard / Bouvier, rue	x	x		
Pierre-Bertrand, boulevard / Desrochers, rue / Samson, rue	x	x		
Pierre-Bertrand, boulevard / Entrepreneurs, rue des	x	x		
Pierre-Bertrand, boulevard / Fortin, rue	x	x		
Pierre-Bertrand, boulevard / Latulippe, rue	x			
Pierre-Bertrand, boulevard / Marais, rue des	x	x		

### ANNEXE III Onglet 1

#### INTERDICTION D'EFFECTUER UN DEMI-TOUR RÉSEAU ARTÉRIEL À L'ÉCHELLE DE L'AGGLOMÉRATION

Localisation	Approche nord	Approche sud	Approche est	Approche ouest
Pierre-Bertrand, boulevard / Rocailles, rue des	x	x		
Robert-Bourassa, boulevard / Accès privé (Centre commercial G.P.)	x	x		
Robert-Bourassa, boulevard / Chauveau, avenue	x	x	x	x
Robert-Bourassa, boulevard / Johnny-Parent, boulevard	x	x		
Robert-Bourassa, boulevard / Lebourgneuf, boulevard			x	x
Wilfrid-Hamel, boulevard / Bourdages, rue / Soumande, rue			x	x
Wilfrid-Hamel, boulevard / Marie-de-l'Incarnation, rue / Plante, avenue		x	x	x
Wilfrid-Hamel, boulevard / Laurentienne, autoroute			x	x
Wilfrid-Hamel, boulevard / Père-Lelièvre, boulevard			x	x
Wilfrid-Hamel, boulevard / Pierre-Bertrand, boulevard / Accès privé			x	x
Wilfrid-Hamel, boulevard / Pont-Scott, rue du			x	x
Wilfrid-Hamel, boulevard / Proulx, avenue / Accès privé			x	x
Wilfrid-Hamel, boulevard / Saint-Sacrement, avenue				x
<b>ARRONDISSEMENT DE SAINTE-FOY-SILLERY-CAP-ROUGE</b>				
Grande Allée Ouest / Accès privé (Parc du Bois-de-Coulonge)			x	x
Grande Allée Ouest / Boisé-de-Sillery, rue du			x	
Grande Allée Ouest / Mérici, avenue de			x	
Grande Allée Ouest / Thornhill, avenue				x
Laurier, boulevard / Bernardin-Morin, rue (privée)			x	x
Laurier, boulevard / Chanoine-Morel, avenue du			x	x
Laurier, boulevard / Église, route de l'			x	x
Laurier, boulevard / Gouverneurs, avenue des / René-Lévesque Ouest, boulevard			x	x
Laurier, boulevard / Germain-des-Prés, avenue de			x	x
Laurier, boulevard / Grande Allée Ouest / Holland, avenue			x	x
Laurier, boulevard / Jean-De Quen, avenue			x	x
Laurier, boulevard / Lavigerie, avenue			x	x
Laurier, boulevard / Maguire, avenue			x	x
Laurier, boulevard / Père-Vaultier, avenue du			x	x
Laurier, boulevard / Robert-Bourassa, autoroute	x			x
Laurier, boulevard / Sauvé, rue / Accès privé			x	x
Laurier, boulevard / Saint-Louis, chemin			x	x
Quatre-Bourgeois, chemin des / Bégon, avenue			x	x
Quatre-Bourgeois, chemin des / Bourgogne, avenue de			x	x
Quatre-Bourgeois, chemin des / Compagnons, avenue des			x	x
Quatre-Bourgeois, chemin des / Compagnons, avenue des (extrémité ouest)			x	x
Quatre-Bourgeois, chemin des / De Mézy, avenue			x	
Quatre-Bourgeois, chemin des / Duchesneau, avenue			x	x

### ANNEXE III Onglet 1

#### INTERDICTION D'EFFECTUER UN DEMI-TOUR RÉSEAU ARTÉRIEL À L'ÉCHELLE DE L'AGGLOMÉRATION

Localisation	Approche nord	Approche sud	Approche est	Approche ouest
Quatre-Bourgeois, chemin des / Église, route de l'			x	x
Quatre-Bourgeois, chemin des / Monseigneur-Grandin, rue / Roland-Beaudin, avenue			x	x
Quatre-Bourgeois, chemin des / Neilson, boulevard			x	x
Quatre-Bourgeois, chemin des / Pie-XII, boulevard			x	x
Quatre-Bourgeois, chemin des / Robert-Bourassa, autoroute / Vallon, route du			x	x
Quatre-Bourgeois, chemin des / Versant-Nord, boulevard du / Sainte-Foy, chemin		x		
Quatre-Bourgeois, chemin des / Wilfrid-Pelletier, avenue			x	x
Robert-Bourassa, autoroute / Accès privé stationnement Place Sainte-Foy)	x	x		
Robert-Bourassa, autoroute / Hochelaga, boulevard		x		
Sainte-Foy, chemin / Nérée-Tremblay, avenue			x	x
Versant-Nord, boulevard du / Montbray, avenue			x	
Wilfrid-Hamel, boulevard / Aéroport, route de l' / Duplessis, autoroute				x
<b>ARRONDISSEMENT DE CHARLESBOURG</b>				
1 <sup>re</sup> Avenue / 41 <sup>e</sup> Rue Est / 41 <sup>e</sup> Rue Ouest	x			
1 <sup>re</sup> Avenue / 45 <sup>e</sup> Rue Est / 45 <sup>e</sup> Rue Ouest		x		
1 <sup>re</sup> Avenue / 37 m au nord de la 62 <sup>e</sup> Rue Ouest	x			
Henri-Bourassa, boulevard / 46 <sup>e</sup> Rue Est / Nemours, rue de		x		
Lebourgneuf, boulevard / Atrium, boulevard, de l' / Laurentienne, autoroute			x	
Louis-XIV, boulevard / Bourg-Royal, avenue du				x
<b>ARRONDISSEMENT DE BEAUPORT</b>				
Clemenceau, rue / Semoir, rue du / Félix-Leclerc, autoroute			x	
<b>ARRONDISSEMENT DE LA HAUTE-SAINT-CHARLES</b>				
Bastien, boulevard / Colline, boulevard de la / Robert-Bourassa, boulevard		x		x
Bastien, boulevard / 27 m à l'ouest du boulevard de la Colline			x	
<b>VILLE DE L'ANCIENNE-LORETTE</b>				
Wilfrid-Hamel, boulevard / Aéroport, route de l' / Duplessis, autoroute			x	
Wilfrid-Hamel, boulevard / 45 m à l'est de la route de l'Aéroport				x
Wilfrid-Hamel, boulevard / 20 m à l'ouest de l'avenue Jules-Verne			x	
Wilfrid-Hamel, boulevard / Jules-Verne, avenue			x	x
Wilfrid-Hamel, boulevard / Notre-Dame, rue			x	x
Wilfrid-Hamel, boulevard / 50 m à l'est de la rue Notre-Dame				x
<b>VILLE DE SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMAURES</b>				

**ANNEXE III Onglet 1**

**INTERDICTION D'EFFECTUER UN DEMI-TOUR  
RÉSEAU ARTÉRIEL À L'ÉCHELLE DE L'AGGLOMÉRATION**

Localisation	Approche nord	Approche sud	Approche est	Approche ouest
Route 138 / Accès autoroute 40 Est				<b>x</b>



## **Avis de motion**

*Je donne avis qu'à une prochaine séance, il sera présenté un règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur la circulation et le stationnement afin de prévoir des interdictions d'effectuer un demi-tour sur le boulevard de l'Ornière à l'intersection de la rue Armand-Viau aux approches nord et sud et à l'intersection du boulevard Masson et de la rue Morand aux approches nord et sud.*

*Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.*